

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 28 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2017 déterminant les modèles relatifs aux demandes d'autorisation de fabrication, de commerce ou d'intermédiation de matériels de guerre de la catégorie A2 et aux registres tenus par les titulaires de ces autorisations, mentionnés aux articles R. 2332-10 et R. 2332-17 du code de la défense

NOR : ARMD1921335A

La ministre des armées,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2018-1195 du 20 décembre 2018 relatif au contrôle de certains matériels de guerre et matériels assimilés ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2017 déterminant les modèles relatifs aux demandes d'autorisation de fabrication, de commerce ou d'intermédiation de matériels de guerre de la catégorie A2 et aux registres tenus par les titulaires de ces autorisations, mentionnés aux articles R. 2332-10 et R. 2332-17 du code de la défense,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 13 décembre 2017 susvisé est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.



Fait le 28 août 2019.

FLORENCE PARLY

ANNEXE

1° Les modèles de demande d'autorisation de fabrication, commerce ou d'intermédiation de matériels de guerre de la catégorie A2, mentionnés à l'article R. 2332-10 du code de la défense, sont les suivants :

a) Demande d'autorisation de fabrication, de commerce ou d'intermédiation de matériels de guerre de catégorie « A2 » (personne morale) - CERFA N° 15782*02.

 MINISTÈRE DES ARMÉES	DEMANDE D'AUTORISATION DE FABRICATION, DE COMMERCE, D'INTERMÉDIATION ET / OU D'UTILISATION / EXPLOITATION DE MATÉRIELS DE GUERRE DE CATÉGORIE «A2» (PERSONNE MORALE)	 N°15782*02
--	---	--

Veuillez cocher la case correspondante

<input type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement <small>(Renouvellement à l'identique d'une autorisation arrivant à échéance)</small>	<input type="checkbox"/> Modification <small>(Demande de modification, extension ou mise à jour d'une autorisation en cours de validité)</small>	<input type="checkbox"/> Renouvellement et modification <small>(Demande de renouvellement avec modification, extension ou mise à jour d'une autorisation en fin de validité)</small>
---	---	---	---

Disposez-vous d'une autorisation délivrée par le ministère des armées ?

OUI / NON / Numéro : _____ / Date d'échéance : _____

Disposez-vous d'une APCI d'armes, de munitions et de leurs éléments de catégorie A1 et B délivrée par le ministère de l'intérieur ?

OUI / NON / Numéro : _____ / Date d'échéance : _____

Avez-vous déposé en même temps une demande d'APCI d'armes, de munitions et de leurs éléments de catégorie A1 et B auprès du ministère de l'intérieur ?

OUI / NON

IDENTITE DE L'ENTREPRISE :

Numéro SIREN :

Dénomination ou raison sociale :

NATURE DE L'ACTIVITE (cocher la ou les cases correspondantes) :

<input type="checkbox"/> Fabrication / <input type="checkbox"/> Commerce / <input type="checkbox"/> Intermédiation
<input type="checkbox"/> Utilisation - Exploitation pour : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prestation de service (matériel de guerre A2¹) <input type="checkbox"/> Formation opérationnelle (AMA4²)

NOMENCLATURE DES CATEGORIES DE MATÉRIELS / PRESTATIONS CONCERNES (cocher la ou les cases correspondantes) :

Désignation des catégories de matériels A2¹ auxquelles s'applique la demande (autres activités que les formations opérationnelles) :

<input type="checkbox"/> 1°	<input type="checkbox"/> 2°	<input type="checkbox"/> 3°	<input type="checkbox"/> 4°	<input type="checkbox"/> 5°	<input type="checkbox"/> 6°	<input type="checkbox"/> 7°	<input type="checkbox"/> 8°	<input type="checkbox"/> 9°
<input type="checkbox"/> 10°	<input type="checkbox"/> 11°	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 13°	<input type="checkbox"/> 14°	<input type="checkbox"/> 15°	<input type="checkbox"/> 16°	<input type="checkbox"/> 17°	<input type="checkbox"/> 18°

¹ Catégories A2 selon l'article R. 311-2 du code de sécurité intérieure.

Formation opérationnelle :

<input type="checkbox"/> AMA4 ²
--

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE :**Forme juridique (conforme au RCS) :**

<input type="checkbox"/> SA	<input type="checkbox"/> SAS (ou SASU)	<input type="checkbox"/> SARL	<input type="checkbox"/> EURL (ou EIRL)	<input type="checkbox"/> SNC	<input type="checkbox"/> GIE
-----------------------------	--	-------------------------------	---	------------------------------	------------------------------

Autre :

Pour les sociétés par actions (SA, SAS, SASU) forme des titres :

<input type="checkbox"/> ACTIONS	<input type="checkbox"/> AUTRES
----------------------------------	---------------------------------

Si autres, préciser :

MONTANT du capital de la société :**Adresse du siège social :**

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

Identification du demandeur (représentant légal) :Civilité : Monsieur Madame

Fonction du demandeur :

Nom :

Prénom(s) : - - -

Annexes jointes :

<input type="checkbox"/> Annexe 1	<input type="checkbox"/> Annexe 2	<input type="checkbox"/> Annexe 3	<input type="checkbox"/> Annexe 4
<input type="checkbox"/> Annexe 5	<input type="checkbox"/> Annexe 6	<input type="checkbox"/> Annexe 7	<input type="checkbox"/> Annexe 8


² Catégorie AMA4 selon l'arrêté du 27 juin 2012 modifié relatif à la liste des matériels de guerre et matériels assimilés soumis à une autorisation préalable d'exportation et des produits liés à la défense soumis à une autorisation préalable de transfert –Annexe ; deuxième partie : Autres matériels assimilés, point 4.

Signataire :

A _____, le _____

Nom, Prénom :

Cachet et signature de la personne habilitée à engager la société,

ANNEXE 1 - LISTE D'ETABLISSEMENTS COMPLEMENTAIRES DANS LESQUELS S'EFFECTUERONT LES ACTIVITES LIEES AUX MATERIELS DE GUERRE DE CAT. A2	 N°15782*02
--	---

Nom de l'établissement 1 :

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

Nom de l'établissement 2 :

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

Nom de l'établissement 3 :

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

Nom de l'établissement 4 :

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

Nom de l'établissement 5 :

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

ANNEXE 6 – JUSTIFICATION DU BESOIN


N°15782*02

Empty rectangular box for justification of need.

ANNEXE 7 - JUSTIFICATION DU RESPECT DES MODALITES DE CONSERVATION ET MESURES DE SECURITE



N°15782*02

CATEGORIE A2 HORS A2§1°					
	Exigences relatives aux mesures de sécurité	Respect		Observations	Références réglementaires
		OUI	NON		
Pour toutes les catégories A2 hors A2 § 1°	Conservation dans un lieu dont les accès sont protégés par un dispositif de sécurité et de contrôle faisant obstacle à la manipulation et à l'enlèvement de ces matériels par une personne autre que celles désignées par les titulaires des autorisations.				1er alinéa de l'article R. 2337-1 du code de la défense
Pour les catégories A2 § 6°, 8°, 9° et 10°	Conservation dans un lieu dont les accès sont protégés par un dispositif de sécurité et de contrôle faisant obstacle à la manipulation et à l'enlèvement de ces matériels par une personne autre que celles désignées par les titulaires des autorisations.				1 ^{er} alinéa de l'article R. 2337-1 du code de la défense
	Les systèmes d'arme et armes embarquées doivent être rendus temporairement inutilisables, même en combinant plusieurs éléments, par enlèvement de l'un ou de plusieurs éléments de ces systèmes d'armes ou armes, lesquels sont conservés dans des coffres forts ou des armoires fortes scellées dans les murs ou au sol, ou d'un poids à vide supérieur à 350 kg.				2 ^e alinéa de l'article R. 2337-1 du code de la défense
	Conservation dans des locaux sécurisés par une alarme audible de la voie publique et par des moyens de protection physique adaptés.				2 ^e alinéa de l'article R. 2337-1 du code de la défense

Annexe 7 - JUSTIFICATION DU RESPECT DES MODALITES DE CONSERVATION ET MESURES DE SECURITE



N°15782*02

CATEGORIE A2§1°					
	Exigences relatives aux mesures de sécurité	Respect		Observations	Références réglementaires
		OUI	NON		
A2§1° Armes à feu à répétition automatique (...)	Lieu de vente : - non exposition à la vue du public ; - pas de mention et dans la vitrine extérieure du magasin ; - coffres forts ou des armoires fortes scellés dans les murs ou au sol, ou d'un poids à vide supérieur à 350 kg.				Articles R. 313-16 et R. 313-17 du code de la sécurité intérieure
	Lieu de stockage : -armes rendues inutilisables, <i>ou</i> - armes conservées dans des coffres forts ou des armoires fortes scellés dans les murs ; - ou au sol ; - ou d'un poids à vide supérieur à 350 kg ; - ou dans des chambres fortes ; - ou des resserres comportant une porte blindée et dont ouvertures sont protégées par des barreaux ; - ou des volets métalliques.				
	Lieux de vente et de stockage : Système d'alarme sonore audible sur la voie publique ou relié à un service de télésurveillance.				
	Lieu de vente : Les munitions conservées ou présentées dans des conditions interdisant l'accès libre au public.				
	Lieu de vente: Affichage des restrictions à l'acquisition et à la détention des armes.				

Annexe 8 - FORMATIONS OPERATIONNELLES et PRESTATIONS DE SERVICE



Inventaire des matériels détenus à la date de la demande, dont l'utilisation ou l'exploitation est envisagée, en précisant, pour chacun d'eux, leur catégorie

Nombre	Matériel(s)	Catégorie (A2 / ML)	Commentaire

Catégories des matériels dont l'acquisition, la location ou l'emprunt sont envisagés au regard de la nature des prestations

Nombre	Matériel(s)	Catégorie (A2 / ML)	Commentaire

Nom, prénom, adresse et nationalité des personnes physiques chargées de dispenser les formations mentionnées au a) du 2° de l'article R. 2332-5 du code de la défense

Nom	Prénom	Adresse	Nationalité	Formation – compétences ³



Nom, prénom, adresse et nationalité des personnes physiques chargées d'utiliser ou d'exploiter des matériels de guerre de la catégorie A2 pour la réalisation des prestations de service mentionnées au b) du 2° de l'article R. 2332-5 du code de la défense

Nom	Prénom	Adresse	Nationalité	Formation – compétences ³

Si les personnes désignées ci-dessus se trouvent dans l'un des cas prévus au 1° du I et au II de l'article R. 2332-6 du code de la défense, joindre les justificatifs

³ Joindre les justificatifs.

b) Demande d'autorisation de fabrication, de commerce ou d'intermédiation de matériels de guerre de catégorie « A2 » (personne physique) - CERFA N° 15783*03.

 MINISTÈRE DES ARMÉES	DEMANDE D'AUTORISATION DE FABRICATION, DE COMMERCE, D'INTERMÉDIATION ET / OU D'UTILISATION / EXPLOITATION DE MATÉRIELS DE GUERRE DE CATÉGORIE «A2» (PERSONNE PHYSIQUE)	 N°15783*03
--	---	--

Veillez cocher la case correspondante

<input type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement <small>(Renouvellement à l'identique d'une autorisation arrivant à échéance)</small>	<input type="checkbox"/> Modification <small>(Demande de modification, extension ou mise à jour d'une autorisation en cours de validité)</small>	<input type="checkbox"/> Renouvellement et modification <small>(Demande de renouvellement avec modification, extension ou mise à jour d'une autorisation en fin de validité)</small>
---	---	---	---

Disposez-vous d'une autorisation délivrée par le ministère des armées ?

OUI / NON / Numéro : / Date d'échéance :

Disposez-vous d'une AFCI d'armes, de munitions et de leurs éléments de catégorie A1 et B délivrée par le ministère de l'intérieur ?

OUI / NON / Numéro : / Date d'échéance :

Avez-vous déposé en même temps une demande d'AFCI d'armes, de munitions et de leurs éléments de catégorie A1 et B auprès du ministère de l'intérieur ?

OUI / NON

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Civilité Monsieur Madame

Nom :

Prénom(s) : - -

Nom de naissance :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Code postal :

Nationalité :

Autre nationalité :

Numéro SIREN :

Dénomination ou raison sociale :

NATURE DE L'ACTIVITE (cocher la ou les cases correspondantes) :

<input type="checkbox"/> Fabrication / <input type="checkbox"/> Commerce / <input type="checkbox"/> Intermédiation
<input type="checkbox"/> Utilisation - Exploitation pour : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prestation de service (matériel de guerre A2¹) <input type="checkbox"/> Formation opérationnelle (AMA4²)

NOMENCLATURE DES CATEGORIES DE MATÉRIELS / PRESTATIONS CONCERNES (cocher la ou les cases correspondantes) :

Désignation des catégories de matériels A2⁴ auxquelles s'applique la demande (autres activités que les formations opérationnelles) :

<input type="checkbox"/> 1°	<input type="checkbox"/> 2°	<input type="checkbox"/> 3°	<input type="checkbox"/> 4°	<input type="checkbox"/> 5°	<input type="checkbox"/> 6°	<input type="checkbox"/> 7°	<input type="checkbox"/> 8°	<input type="checkbox"/> 9°
<input type="checkbox"/> 10°	<input type="checkbox"/> 11°	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 13°	<input type="checkbox"/> 14°	<input type="checkbox"/> 15°	<input type="checkbox"/> 16°	<input type="checkbox"/> 17°	<input type="checkbox"/> 18°

⁴ Catégories A2 selon l'article R. 311-2 du code de sécurité intérieure.

Formation opérationnelle :

<input type="checkbox"/> AMA4 ⁵
--

Adresse de l'entreprise :

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

Adresse de l'établissement dans lequel s'effectuera l'activité :

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

Annexes jointes :

<input type="checkbox"/> Annexe 1	<input type="checkbox"/> Annexe 2	<input type="checkbox"/> Annexe 3	<input type="checkbox"/> Annexe 4
-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Signataire :

A _____, le _____

Nom, Prénom :

Cachet et signature de la personne habilitée à engager la société.

⁵ Catégorie AMA4 selon l'arrêté du 27 juin 2012 modifié relatif à la liste des matériels de guerre et matériels assimilés soumis à une autorisation préalable d'exportation et des produits liés à la défense soumis à une autorisation préalable de transfert – Annexe ; deuxième partie : Autres matériels assimilés, point 4.

**ANNEXE 1 - LISTE D'ÉTABLISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS LESQUELS
S'EFFECTUERONT LES ACTIVITÉS LIÉES AUX MATÉRIELS DE GUERRE DE CAT. A2**

Nom de l'établissement 1 :

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

Nom de l'établissement 2 :

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

Nom de l'établissement 3 :

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

Nom de l'établissement 4 :

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

Nom de l'établissement 5 :

N° de la voie	Extensions (Bis, Ter, ...)	Lieu -dit
Libellé de voie		
Code postal	Commune	
Téléphone	Courriel (champ obligatoire)	

ANNEXE 2 – JUSTIFICATION DU BESOIN



A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the justification of the need.

ANNEXE 3 - JUSTIFICATION DU RESPECT DES MODALITES DE CONSERVATION ET MESURES DE SECURITE

 N°15783*03

CATEGORIE A2 HORS A2§1°					
	Exigences relatives aux mesures de sécurité	Respect		Observations	Références réglementaires
		OUI	NON		
Pour toutes les catégories A2 hors A2 § 1°	Conservation dans un lieu dont les accès sont protégés par un dispositif de sécurité et de contrôle faisant obstacle à la manipulation et à l'enlèvement de ces matériels par une personne autre que celles désignées par les titulaires des autorisations				1er alinéa de l'article R. 2337-1 du code de la défense
	Conservation dans un lieu dont les accès sont protégés par un dispositif de sécurité et de contrôle faisant obstacle à la manipulation et à l'enlèvement de ces matériels par une personne autre que celles désignées par les titulaires des autorisations				1er alinéa de l'article R. 2337-1 du code de la défense
Pour les catégories A2 § 6°, 8°, 9° et 10°	Les systèmes d'arme et armes embarquées doivent être rendus temporairement inutilisables, même en combinant plusieurs éléments, par enlèvement de l'un ou de plusieurs éléments de ces systèmes d'armes ou armes, lesquels sont conservés dans des coffres forts ou des armoires fortes scellées dans les murs ou au sol, ou d'un poids à vide supérieur à 350 kg				2° alinéa de l'article R. 2337-1 du code de la défense
	Conservation dans des locaux sécurisés par une alarme audible de la voie publique et par des moyens de protection physique adaptés				2° alinéa de l'article R. 2337-1 du code de la défense

ANNEXE 3 - JUSTIFICATION DU RESPECT DES MODALITES DE CONSERVATION ET MESURES DE SECURITE



N°15783*03

CATEGORIE A2§1°					
	Exigences relatives aux mesures de sécurité	Respect		Observations	Références réglementaires
		OUI	NON		
A2§1° Armes à feu à répétition automatique (...)	Lieu de vente : - non exposition à la vue du public ; - pas de mention et dans la vitrine extérieure du magasin ; - coffres forts ou des armoires fortes scellés dans les murs ou au sol, ou d'un poids à vide supérieur à 350 kg.				Articles R. 313-16 et R. 313-17 du code de la sécurité intérieure
	Lieu de stockage : - armes rendues inutilisables, ou - armes conservées dans des coffres forts ou des armoires fortes scellés dans les murs ; - ou au sol ou d'un poids à vide supérieur à 350 kg ; - ou dans des chambres fortes ; - ou des resserres comportant une porte blindée et dont les ouvertures sont protégées par des barreaux ; - ou des volets métalliques.				
	Lieux de vente et de stockage : Système d'alarme sonore audible sur la voie publique ou relié à un service de télésurveillance.				
	Lieu de vente : Les munitions conservées ou présentées dans des conditions interdisant l'accès libre au public.				
	Lieu de vente : Affichage des restrictions à l'acquisition et à la détention des armes.				

ANNEXE 4 - FORMATIONS OPERATIONNELLES ET PRESTATIONS DE SERVICE

Inventaire des matériels détenus à la date de la demande, dont l'utilisation ou l'exploitation est envisagée, en précisant, pour chacun d'eux, leur catégorie

Nombre	Matériel(s)	Catégorie (A2 / ML)	Commentaire

Catégories des matériels dont l'acquisition, la location ou l'emprunt sont envisagés au regard de la nature des prestations

Nombre	Matériel(s)	Catégorie (A2 / ML)	Commentaire

Nom, prénom, adresse et nationalité des personnes physiques chargées de dispenser les formations mentionnées au a) du 2° de l'article R. 2332-5 du code de la défense

Nom	Prénom	Adresse	Nationalité	Formation – compétences ⁶

Nom, prénom, adresse et nationalité des personnes physiques chargées d'utiliser ou d'exploiter des matériels de guerre de la catégorie A2 pour la réalisation des prestations de service mentionnées au b du 2° de l'article R. 2332-5 du code de la défense

Nom	Prénom	Adresse	Nationalité	Formation – compétences ₃

Si les personnes désignées ci-dessus se trouvent dans l'un des cas prévus au 1° du I et au II de l'article R. 2332-6 du code de la défense, joindre les justificatifs.

⁶ Joindre les justificatifs.

NOTICE EXPLICATIVE CERFA n°15782*02 et n°15783*03

L'autorisation ne s'applique pas à la détention de matériel de guerre telle que définie aux articles R. 312-2 et suivants du code de sécurité intérieure (dans le cas notamment des essais industriels et des musées ou collectionneurs).

Première demande, Renouvellement, Modification :

Première demande : lorsque le demandeur n'a jamais eu d'autorisation délivrée par le ministère des armées.

Renouvellement : lorsque l'autorisation du demandeur arrive à échéance ou est caduque.

Modification : lorsque le demandeur sollicite une modification d'une autorisation en cours de validité ou en cours d'instruction (complément(s) ou changement(s) tel(s) qu'une extension ou suppression d'établissement(s), une extension ou suppression d'activité(s), une extension ou suppression de catégorie(s), un changement d'actionnaire(s), un changement de dirigeant(s), un changement de raison sociale...).

Renouvellement et modification : lorsqu'à l'occasion de la demande de renouvellement, le demandeur sollicite une modification.

Nature de l'activité :

Fabrication : toute opération de montage, d'assemblage, d'usinage, de montage, de fabrication additive ou d'emboutissage de matériel de guerre de catégorie A2 l'amenant à sa forme définitive ou très approchée ou toute opération de réparation, de transformation, modification ou de destruction d'un tel matériel (article R. 2332-5 du code de la défense).

Commerce : tout acte de commerce qui consiste à acheter, vendre, louer, prêter y compris par internet, des matériels de guerre de catégorie A2 ou à fournir un service de stockage de ces mêmes matériels.

Intermédiation : toute opération à caractère commercial ou à but lucratif dont l'objet consiste, en tout ou partie :

- a) à rapprocher des personnes souhaitant conclure un contrat d'achat ou de vente, de prêt ou de location-vente de matériels de guerre, d'armes et de munitions, ou à conclure un tel contrat pour le compte d'une des parties ;

- b) ou à organiser des transferts d'armes à feu, d'éléments d'arme ou de munitions à l'intérieur d'un Etat membre, depuis un Etat membre vers un autre Etat membre, depuis un Etat membre vers un pays tiers ou depuis un pays tiers vers un Etat membre.

Cette opération d'intermédiation faite au profit de toute personne quel que soit le lieu de son établissement prend la forme d'une opération de courtage ou celle d'une opération faisant l'objet d'un mandat particulier ou d'un contrat de commission » (1° du III de l'article R. 311-1 du code de la sécurité intérieure).

Utilisation ou exploitation : toute externalisation de services de défense décrite en a. ou b. réalisée sur le territoire national, dont le périmètre d'activité repose sur l'utilisation ou exploitation de biens militaires et à destination de personnes publiques ou privées chargées d'une mission de service public de sécurité ou de défense dont :

a. **Les prestations de formation opérationnelle** : formation opérationnelle spécialement conçue pour des applications militaires (définition du point 4 de la deuxième partie : « Autres matériels assimilés » de l'annexe de l'arrêté du 27 juin 2012 modifié relatif à la liste des matériels de

guerre et matériels assimilés soumis à une autorisation préalable d'exportation et des produits liés à la défense soumis à une autorisation préalable de transfert).

b. Les prestations de service (autre que la formation opérationnelle): faisant intervenir des matériels de guerre de catégorie A2 (ex : location de moyens aériens militaires). Les prestations de services de transport civils et les transitaires ne sont pas concernés.

ANNEXE 6 – JUSTIFICATION DU BESOIN :

Il s'agit de préciser l'activité contrôlée (fabrication, commerce, intermédiation...) dont l'exercice est souhaité ou, le cas échéant déjà exercée en précisant le contexte (ex : les prospects, les clients, les contrats avec l'Etat le cas échéant, ainsi que les matériels de guerre concernés...).

Intermédiation : préciser l'ensemble des pays fournisseur(s) ou destinataire(s) des matériels de guerre, armes, munitions et leurs éléments, que le demandeur souhaite voir couvrir dans le cadre de son activité.

Exploitation et l'utilisation : préciser au profit de qui est exécutée la prestation.

ANNEXE 8 - FORMATIONS OPERATIONNELLES ET PRESTATIONS DE SERVICES :

Formations opérationnelles :

- préciser la ou les personne(s) chargée(s) de dispenser les formations, nom(s) prénom(s), adresse, nationalité, connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de cette activité ;
- préciser l'inventaire des matériels de guerre et matériels assimilés détenus à la date de la demande, dont l'utilisation ou l'exploitation est envisagée, en précisant, pour chacun d'eux, leur catégorie ;
- préciser les catégories de matériels de guerre et matériels assimilés dont l'acquisition, la location ou l'emprunt sont envisagés au regard de la nature des prestations.

Prestation de services autres que les formations opérationnelles :

- préciser le responsable de l'utilisation et de l'exploitation des matériels de guerre de la catégorie A2, ses noms, prénom, adresse, nationalité, connaissance et compétences nécessaires à l'exercice de cette activité (si ce responsable est différent de la personne habilitée à engager la société)
- préciser l'inventaire des matériels de guerre détenus à la date de la demande, dont l'utilisation ou l'exploitation est envisagée, en précisant, pour chacun d'eux, leur catégorie ;
- préciser les catégories de matériels de guerre dont l'acquisition, la location ou l'emprunt sont envisagés au regard de la nature des prestations.

PIECES A FOURNIR

Nature du demandeur :

Le demandeur peut être une personne physique ou une personne morale.

Conformément à l'article R. 2332-6 du code de la défense, seuls peuvent solliciter une autorisation pour les activités liées au matériel de catégorie A2, les personnes de nationalité française.

Des dérogations sont toutefois possibles mais rendent le délai d'instruction de la demande plus long.

Constitution du dossier :

La constitution du dossier est différente selon qu'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale.

Pour les personnes physiques les documents à fournir lors de la demande sont :

- demande d'autorisation (CERFA n° 15783*03) ;
- photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés daté de moins de 2 mois ;
- pour les ressortissants étrangers, photocopie du passeport ou du titre de séjour et document équivalent au bulletin n° 2 du casier judiciaire.

Pour les personnes morales, les documents à fournir lors de la demande sont :

- demande d'autorisation (CERFA n° 15782*02) ;
- photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport :
 - pour les sociétés individuelles : du demandeur ;
 - pour les sociétés de personnes : des associés en nom, des commandités, des commanditaires et des gérants ;
 - pour les sociétés par actions et les sociétés à responsabilité limitée : des gérants, des commandités, des membres du conseil d'administration, du directoire ou du conseil de surveillance, des actionnaires ou des titulaires des parts sociales ;
 - pour les groupements d'intérêt économique : du ou des administrateurs et des titulaires des parts du capital.
- extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés daté de moins de 2 mois ;
- photocopie des statuts à jour ;
- pour les ressortissants étrangers, photocopie du passeport ou du titre de séjour et document équivalent au bulletin n° 2 du casier judiciaire ;
- lorsque la catégorie A2 § 1 est sollicitée, un document établissant les compétences professionnelles (dans les métiers de l'armurerie ou de l'armement) :
 - soit le demandeur a le diplôme sanctionnant une compétence professionnelle dans les métiers de l'armurerie ou de l'armement ;
 - soit il a un diplôme de niveau IV en complément d'une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans les métiers de l'armurerie ou de l'armement. Dans ce cas, l'entreprise doit comporter dans son personnel au moins un salarié titulaire d'un diplôme sanctionnant une compétence professionnelle dans les métiers de l'armement.

En cas de demande de modification de l'autorisation en cours d'instruction ou en cours de validité :

CHANGEMENTS	PIECES A FOURNIR
Composition du conseil d'administration	- K-Bis actualisé datant de moins de 2 mois ; - carte nationale d'identité des administrateurs concernés ; - procès-verbal de l'assemblée générale.
Raison sociale	- K-Bis actualisé datant de moins de 2 mois ; - procès-verbal de l'assemblée générale ; - nouveaux statuts.
Adresse	- K-bis actualisé datant de moins de 2 mois (dans la mesure du possible, avertir le BRSI dès que le titulaire de l'AFCI a connaissance du changement d'adresse, afin de délivrer une nouvelle autorisation remplaçant celle devenue caduque) ; - procès-verbal d'assemblée générale le cas échéant.
Actionnariat et parts sociales	Procès-verbal de l'assemblée générale.
Demande d'extension	Note justifiant la demande d'extension d'autorisation pour un nouvel établissement, une nouvelle activité ou une nouvelle catégorie.

Toute pièce complémentaire utile à l'instruction de la demande d'autorisation ou de la demande de modification d'autorisation.

Envoi de la demande d'autorisation A2 :

Le dossier complet est à envoyer par courrier papier ou dématérialisé aux adresses suivants :

Ministère des armées Direction générale de l'armement DI/SPEM/SDGPC/BRSI 60, boulevard du Général Martial-Valin – CS 21623 75509 Paris Cedex 15
--

dga-di.afci.fct@intradef.gouv.fr
--

2° Modèle de registre de matériels de guerre de la catégorie A2 mentionné à l'article R. 2335-17 du code de la défense.

Modèle de registre pour l'enregistrement des activités de fabrication⁷ de matériels de guerre de catégorie A2⁸ et de vente du matériel fabriqué.

N° Ordre	Caractéristiques du bien			Date d'entrée en stocks	Date de sortie des stocks	Vente du matériel fabriqué			
	Référence commerciale du matériel	N° de série	Cat.A2			Quantité	Acquéreur ou louer	Référence d'autorisation de l'acquéreur ⁹ ou du loueur ⁹	Destinataire final

⁷ Au sens du a) du 1° de l'article R. 2332-5 du code de la défense.

⁸ Au sens de l'article R. 311-2 du code de sécurité intérieure.

⁹ Autorisation d'exportation du pays d'origine, autorisation d'importation du pays de destination, certificat de non-réexportation.

¹⁰ Certificat d'utilisation finale.

Modèle de registre pour l'enregistrement des activités de commerce ¹¹ de matériels de guerre de catégorie AZ¹² dans une opération d'achat-vente.

N° Ordre	Achat de matériels								Vente du matériel acheté				
	Date	Fournisseur	Désignation commerciale	Référence matériel	CalAZ	Provenance du matériel (pays)	Références des autorisations	Date	Destinataire final	Pays destinataire	Références des autorisations ¹³	CUF ¹⁴	

¹¹ Au sens du b) du 1° de l'article R. 2332-5 du code de la défense.

¹² Au sens de l'article R. 311-2 du code de sécurité intérieure.

¹³ Autorisation d'exportation du pays d'origine, autorisation d'importation du pays de destination, certificat de non-réexportation.

¹⁴ Certificat d'utilisation finale.

Modèle de registre pour l'enregistrement des activités d'intermédiation¹⁵ de matériels de guerre de catégorie A2¹⁶.

Modèle de registre pour les opérations d'achat-vente de matériels de guerre de catégorie A2 situés à l'étranger lorsque ces matériels ne sont pas soumis aux dispositions des articles L. 2335-1 (autorisation d'importation), L. 2335-2 (autorisation d'exportation) et L. 2335-9 (autorisation de transfert).

N° Ordre	Offre de fourniture par le titulaire							Références des autorisations nationales ¹⁷	CUF ¹⁸		
	Date	Emetteur ¹⁹ de la demande	Matériel demandé			Fournisseur	Destinataire final			Référence du contrat	Date
			AZ § x	Désignation	Référence						

¹⁵ Au sens du c) du 1° de l'article R. 2332-5 du code de la défense.

¹⁶ Au sens de l'article R. 311-2 du code de sécurité intérieure.

¹⁷ Autorisation d'exportation du pays d'origine, autorisation d'importation du pays de destination, certificat de non-réexportation.

¹⁸ Certificat d'utilisation finale.

¹⁹ Nom et adresse.

Modèle de registre pour les activités de formations opérationnelles²⁰.

N° Ordre	Objet de la formation	Lieu de la formation	Identité du formateur/de la formatrice	Date de début de la formation	Date de fin de la formation	Matériel utilisé le cas échéant	Bénéficiaires de la formation ²¹	Lorsque le matériel a été loué ou emprunté, identité, adresse et nationalité du propriétaire du matériel

²⁰ Au sens du a) du 2° de l'article R. 2332-5 du code de la défense.

²¹ - lorsque les bénéficiaires sont des autorités françaises, des gouvernements étrangers ou des organisations internationales, la dénomination et l'adresse des services concernés ;
 - lorsque les bénéficiaires sont des personnes morales privées, leur raison sociale ou leur dénomination, l'adresse de leur siège social et la justification du lien entre la prestation réalisée et leur objet social ;
 - lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques, leurs nom, prénom, adresse et nationalité ainsi que la justification du lien entre la prestation réalisée et leur activité professionnelle.

Modèle de registre pour les activités de prestations de services²² utilisant ou exploitant du matériel de guerre de catégorie A2²³.

N° Ordre	Caractéristiques du bien utilisé ou exploité				Prestation de service délivrée				Identité de la personne qui utilise ou exploite le matériel	
	Référence commerciale du bien	Catégorie A2	Numéro de série	Quantité	Propriétaire du bien	Objet de la prestation	Référence du contrat de services	Date du contrat		Bénéficiaires de la prestation

²² Au sens du b) du 2° de l'article R. 2332-5 du code de la défense.

²³ Au sens de l'article R. 311-2 du code de sécurité intérieure.